

Région d'origine ou région visitée au cours des 14 derniers jours	Personnes qui sont entièrement vaccinées	Personnes qui ont reçu une dose du vaccin OU personnes non vaccinées
Provinces de l'Atlantique, comtés d'Avignon ou de Témiscouata ou Première Nation de Listuguj au Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>Doivent être asymptomatiques et répondre favorablement aux critères de dépistage actif.</li> <li>Doivent fournir une preuve qu'elles ont reçu deux doses d'un vaccin contre la COVID-19 approuvé et une pièce d'identification personnelle (carte d'identité avec photo).</li> <li>Aucune autre restriction d'accès.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les visites générales aux patients ne sont pas permises.</li> </ul>
Autres provinces ou territoires du Canada <b>OU</b> région plus à risque des provinces de l'Atlantique et des comtés d'Avignon ou de Témiscouata ou de la Première Nation de Listuguj au Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>Doivent être asymptomatiques et répondre favorablement aux critères de dépistage actif.</li> <li>Doivent être inscrites au <a href="#">Programme d'enregistrement de voyage du Nouveau-Brunswick</a>.</li> <li>Doivent fournir une preuve de résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 <i>après</i> leur arrivée dans la province ou en provenance d'une région plus à risque, et avant leur arrivée à l'établissement (pas plus de 72 heures avant la visite).</li> <li>Doivent fournir une preuve qu'elles ont reçu deux doses d'un vaccin contre la COVID-19 approuvé et une pièce d'identification personnelle (carte d'identité avec photo).</li> <li>Doivent accepter de subir un autre test de dépistage le 5<sup>e</sup> jour suivant leur arrivée dans la province ou en provenance d'une région plus à risque.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les visites générales aux patients ne sont pas permises.</li> </ul>
Extérieur du Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>Doivent être asymptomatiques et répondre favorablement aux critères de dépistage actif.</li> <li>Doivent être inscrites au <a href="#">Programme d'enregistrement de voyage du Nouveau-Brunswick</a>.</li> <li>Doivent fournir une preuve de résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 <i>après</i> leur arrivée dans la province ou en provenance d'une région plus à risque, et avant leur arrivée à l'établissement (pas plus de 72 heures avant la visite).</li> <li>Doivent fournir une preuve qu'elles ont reçu deux doses d'un vaccin contre la COVID-19 approuvé et une pièce d'identification personnelle (carte d'identité avec photo).</li> <li>Doivent accepter de subir un autre test de dépistage le 5<sup>e</sup> jour suivant leur arrivée dans la province ou en provenance d'une région plus à risque.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les visites générales aux patients ne sont pas permises.</li> </ul>

**Veillez noter :**

- Les visites aux patients sont permises entre 14 h et 20 h tous les jours.
- Les voyageurs qui présentent des symptômes liés à la COVID-19 (peu importe leur statut vaccinal) ne pourront pas visiter leur proche.
- Les voyageurs qui ne sont pas vaccinés ou qui n'ont reçu qu'une seule dose du vaccin ne pourront pas visiter leur proche.

**Tous les visiteurs doivent :**

- pratiquer l'autosurveillance des symptômes et suivre toutes les mesures de précaution en matière de prévention et de contrôle des infections;
- porter un masque, et s'ils se rendent dans un établissement d'Horizon pour un rendez-vous ou pour visiter un proche, un autre masque à porter leur sera remis avant d'entrer dans l'établissement;
- pratiquer l'éloignement physique et se laver souvent les mains;
- se rendre à la chambre du patient et nulle part ailleurs dans l'établissement ainsi que limiter leurs interactions avec le personnel, les patients et les autres visiteurs.

D'autres directives sur les visites pour des raisons personnelles ou familiales sont en vigueur et précisent si les visiteurs seront autorisés à visiter leur proche en fonction de leur lieu d'origine et de leur statut vaccinal (s'ils ont été vaccinés contre la COVID-19 ou non). Pour en savoir plus sur ces directives, veuillez visiter le site [HorizonNB.ca](http://HorizonNB.ca).